

Lettre aux Adhérents



P.06 > ACTUALITÉ DÉCHETS

**LA FILIÈRE TEXTILES LINGES DE MAISON
ET CHAUSSURES SE CHERCHE UN NOUVEAU MODÈLE**

ÉNERGIE



• **page 14**
Adaptation des villes
et des métropoles au
réchauffement climatique

EAU



• **page 22**
La protection des
captages : mieux agir pour
notre ressource en eau ?

PROPRETÉ



• **page 30**
Les services de propreté
urbaine s'engagent dans la
transition énergétique



FILIÈRE TLC

LA FILIÈRE TEXTILES LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES SE CHERCHE UN NOUVEAU MODÈLE

Du chiffonnage à la collecte caritative, un modèle vertueux

La collecte des vieux textiles est sans doute la forme la plus ancienne de collecte sélective de déchets en France, avec celle des matières organiques organisée dès le Moyen-Âge pour amender les champs à proximité des villes. Les vieux vêtements et linges de maison qui n'étaient plus réparables étaient jetés mais recyclés pour servir de principale matière première pour fabriquer la pâte à papier. Le chiffonnage connaîtra son apogée au XIXe siècle en s'élargissant à d'autres déchets comme les peaux de lapins et les métaux. Le remplacement des chiffons par la fibre de bois pour la fabrication du papier, et l'idée du préfet Poubelle de généraliser un contenant unique et fermé pour collecter les ordures en mélange, vont progressivement sonner le glas des chiffonniers. Ils finiront par disparaître dans les années 1960 avec la généralisation des collectes de déchets par les pouvoirs publics.

Dans le même temps, des organisations caritatives comme Emmaüs vont transformer cette activité et créer un nouveau modèle économique. Il sera basé sur la collecte des dons des particuliers et la revente des vêtements de seconde main dans des espaces dédiés, traçant la voie de ce qui deviendra un maillon essentiel de l'économie sociale et solidaire que l'on connaît aujourd'hui.

Par définition, les textiles linges de maison et chaussures, - les TLC - lorsqu'ils sont apportés par des donateurs à un tiers ne sont pas d'emblée des déchets. Il s'agit de dons d'objets réemployables ou réutilisables qui peuvent ensuite prendre le statut de déchets s'ils ne rentrent pas dans ces catégories. Historiquement, les collectivités en charge du service public de gestion des déchets ne sont donc pas parties prenantes dans cette filière, ou à la marge. En 2007, ce modèle va

franchir un nouveau cap avec le vote à l'initiative du Sénat, « aidé » par Emmaüs et AMORCE, d'une éco-contribution prélevée à l'achat des vêtements, linges et chaussures neufs. L'objectif était de trouver de nouvelles sources de financement pour faire porter aux metteurs en marché le coût de la fin de vie de leurs produits : le principe de la responsabilité élargie du producteur appliqué aux textiles était acté. Dans les projections envisagées à l'époque, cette contribution devait rapporter dans les premiers calculs 50 millions d'euros. Cette initiative était déjà portée par les industriels et les distributeurs de l'habillement qui militaient pour des soutiens volontaires aux initiatives locales.

Dans ce nouveau schéma, l'État donne son agrément en 2009 à un nouvel éco-organisme : Eco-TLC, créé en 2008. Cet éco-organisme, chargé d'organiser la mobilisation des fonds et de financer le modèle économique de la filière, s'appuie largement dès ses débuts sur l'économie sociale et solidaire en soutenant les acteurs en place : des réseaux de collecte assurés par des structures caritatives (Secours populaire, Croix-Rouge...) avec des boutiques de revente ou des acteurs intégrés qui assurent la collecte, le tri industriel et le traitement vers les débouchés y compris industriels (Le Relais, Emmaüs...).

Dans ce cadre, l'éco-organisme soutient financièrement ces structures, le plus souvent des associations ou des sociétés coopératives. En 2025, le montant de ce soutien atteignait 159 euros par tonne de TLC triés, versés aux opérateurs de tri, ce qui doit, par ruissellement, aussi bénéficier aux collecteurs. Ce soutien doit en effet couvrir la différence entre les dépenses et les recettes des produits triés, un écart qui aujourd'hui tend à augmenter avec la chute des prix de rachat des vêtements réemployables et de la matière première secondaire à destination du recyclage.

La collecte se fait majoritairement grâce à des bornes ou des silos mis en place sur l'espace





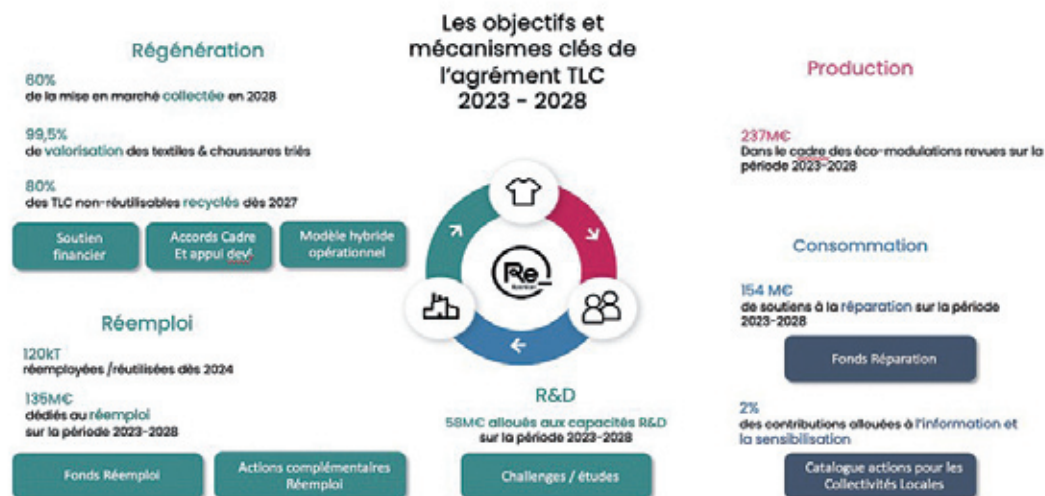
public, dans les locaux des structures ouverts aux apporteurs ou dans le cadre de collectes ponctuelles. Dans ce modèle, les collectivités interviennent, soit pour accorder le droit d'occupation temporaire de l'espace public pour les matériels de collecte, moyennant le paiement d'une redevance, soit pour aider au fonctionnement des structures de collecte et/ou de traitement, au titre par exemple de la politique de la Ville, du développement économique ou de l'aide sociale.

Une fois les pièces collectées, elles sont triées selon leur nature (chaussures, textiles), leur matière (coton, fibres plastiques...) et leur qualité. Les usagers sont susceptibles de donner des pièces encore portables et d'excellente qualité. Ces pièces constituent « la crème » qui est séparée du reste et commercialisée dans les points de vente de réseaux spécialisés : les friperies associatives, et désormais, les boutiques « vintages ». La crème représentait la majeure partie des revenus de la collecte des TLC. Les autres vêtements de moins bonne qualité ou qui ne sont pas adaptés au marché français sont massivement exportés dans les pays du Maghreb, au Moyen-Orient mais surtout en Afrique subsaharienne. Les pièces détériorées ou de qualité inférieure rejoignent quant à elles des filières industrielles pour la fabrication de chiffons, d'isolants, de nouvelles fibres textiles ou de combustibles pour des chaufferies ou des fours en capacité de les prendre en charge (cimenteries...). Les pièces souillées ou sans débouchés rejoignent des unités de valorisation énergétique ou des installations de stockage.

Le devenir des textiles linge de maison et chaussures collectés et triés en France en 2023 : 58 % des quantités de TLC triés sont envoyées sous forme de friperie vers le grand export (Afrique, Asie) pour y être réemployées. Le réemploi sur le territoire national (la crème), ne représente que 5 % des volumes triés. 22 % des volumes triés sont recyclés (fibre textile, isolant, fil). **9 % sont découpés pour devenir des chiffons d'essuyage** et presque autant font l'objet d'une valorisation énergétique **sous forme de combustibles solides de récupération.** **Moins de 1 % des textiles sont éliminés**, le plus souvent en stockage.

Ce modèle avec l'intervention d'Eco-TCL va se développer durant les années 2010 au gré des évolutions des cahiers des charges publiés par l'État et du renouvellement de l'agrément de l'éco-organisme. En 2020, Eco-TCL devient Refashion, sans grand bouleversement. En 2023, le ministère en charge de la transition écologique a renouvelé pour la troisième fois le cahier des charges de la filière en réajustant les objectifs et les performances que l'éco-organisme Refashion doit atteindre pour inscrire la filière dans ceux de la loi AGECE :

- 60 % de collecte des TLC mis en marché sur les trois dernières années d'ici 2028 ;
- 80% de recyclage des TLC collectés et triés d'ici 2027 ;
- 90 % de recyclage des TLC contenant au moins 90 % de fibres synthétiques d'ici 2028 ;



Objectif clés de l'agrément d la filière des textiles, linges de Maison et chaussures - source : présentation AMORCE - éco-organisme 2025

- 15 % de réemploi et de réutilisation des TLC usagés à moins de 1 500 km du lieu de collecte d'ici 2027.

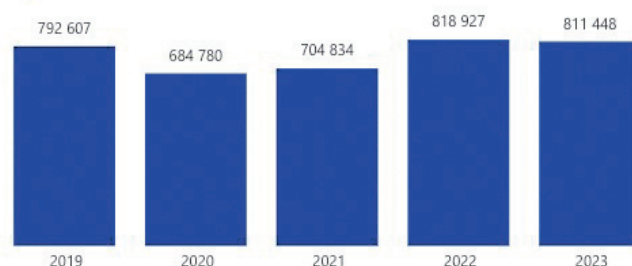
L'éco-organisme doit également faire progresser de 35 % le nombre de réparations de TLC en 2028 par rapport à 2019.

Un modèle en crise

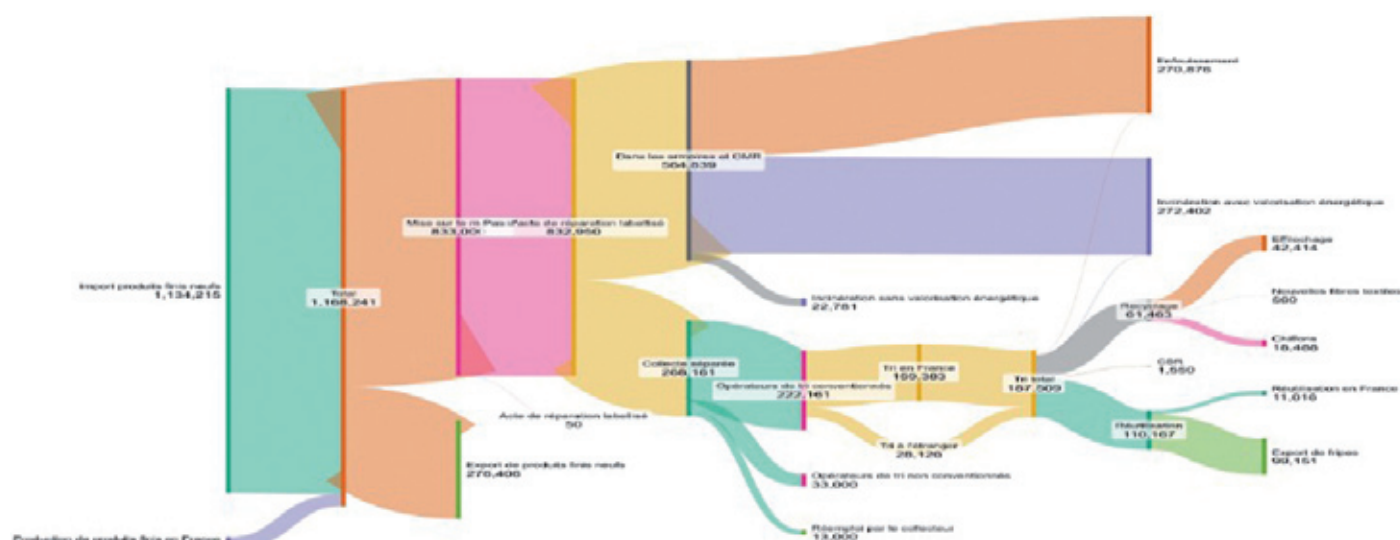
Au tournant des années 2020 et plus encore après la crise sanitaire, ce modèle montrait déjà ses limites avec des performances en deçà des objectifs, notamment fixés par l'État et des problématiques structurelles. Si l'on reprend les chiffres de l'écosystème de la filière TLC en France, cette dernière apparaît avant tout comme une filière encore largement linéaire, loin de la circularité affichée comme un modèle vertueux lorsqu'il s'agit d'envisager la gestion des déchets en France.

achète par an 39 pièces d'habillement, 4 paires de chaussures et 5 articles de linges de maison, une consommation sous-estimée mais déjà très au-dessus des vrais besoins !

Tonnage annuel mis sur le marché



Quantité de TLC mis sur le marché en France (en tonnes) - Source : SYDEREP²



Organisation de la filière TLC en France (état des lieux en 2023) - source : secrétariat général à la planification écologique¹

Le premier sujet est d'abord le mode de consommation de textiles adopté par les Français. 833 000 tonnes de textiles, linge de maison et chaussures sont mises en marché chaque année en France, soit 3,25 milliards de pièces. Les mises en marché de TLC ont augmenté de 50 % en 10 ans. Les Français comme le reste du monde succombent à un modèle de marketing basé sur la surabondance et l'explosion de l'offre de vêtements de qualité médiocre importés d'Asie du Sud Est, vendus en ligne sur Internet. 97% des textiles consommés en France sont importés. **La fast fashion - et désormais l'ultra fast fashion - proposent aux consommateurs numériques plusieurs dizaines de milliers de nouvelles références par jour à des prix qui n'intègrent pas la réalité de leurs coûts réels**, qu'ils soient sociaux et environnementaux. Et les Français y adhèrent. En moyenne, chaque Français

Les pièces vendues sont généralement de faible qualité : 71 % des achats de textiles et de chaussures concernent des produits d'entrée de gamme. Cette tendance fait automatiquement baisser la proportion de vêtements de bonne qualité (la fameuse crème). Les pièces usagées trouvent moins de débouchés en réemploi. Les premières victimes de ce modèle sont les enseignes traditionnelles de mode et leurs salariés avec des fermetures de points de vente, jusqu'à la liquidation pour certaines d'entre elles. Mais d'autres en profitent : en 2023, le secteur a engagé **2,17 milliards d'euros de dépenses publicitaires soit +81 % par rapport à 2013** dont la moitié de médias en ligne³ en saturant les réseaux sociaux, autant d'incitations à surconsommer.

¹ Mieux produire et mieux consommer, enjeux liés à la production et à la consommation de textiles en France, avril 2025) - <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/13e829083bb3bb2de1ee4828057ed12a4cae223598.pdf>

² <https://filieres-rep.ademe.fr/filieres-REP/filiere-TLC/tableau-de-bord>

³ Source : Secrétariat général à la planification écologique

Dans le même temps, le développement des technologies numériques et l'efficacité des schémas logistiques ont fait émerger une nouvelle pratique sociale : la revente de vêtements anciens ou neufs achetés par des usagers qui les revendent sur des plateformes en ligne dédiées, voire captés par des enseignes vintage. Cette nouvelle façon de se séparer d'une partie de sa garde-robe concurrence directement le modèle économique des acteurs de l'ESS qui tiraient leur revenu des dons de vêtements de qualité et de leur revente. Outre les associations caritatives, cette évolution sociétale fait d'autres victimes, à savoir les populations défavorisées qui perdent, avec cette revente et la gentrification des vêtements de seconde main, un accès à des vêtements de bonne qualité à très faible prix.

Le deuxième sujet résulte du premier, à savoir la **mobilisation des éco-contributions** sur des produits qui sont très majoritairement fabriqués et désormais commercialisés hors de l'Union européenne. Refashion en fait état : l'éco-organisme ne mobilise pas la totalité de **l'éco-participation due par les metteurs en marché**. La faute à des free-riders, c'est-à-dire des entreprises qui - volontairement - ne déclarent pas leur ventes en France et s'affranchissent de cette obligation, ce qui est répréhensible au titre de l'article 541-9-5 du code de l'environnement et à une réglementation douanière inadaptée. Près de 80 000 tonnes de TLC, soit 9,5 % des flux, échappent à l'éco-participation, ce qui grève d'autant la capacité d'action de Refashion.

La troisième problématique porte sur la **responsabilité des acteurs eux-mêmes à organiser une filière à la hauteur des enjeux et de leur responsabilité**. Sur les 833 000 tonnes de TLC mis en marché en 2023, 268 161 tonnes ont été collectées séparément à des fins de réemploi et réutilisation, ce qui représente environ 4 kg/habitant/an en France. Ce geste de tri n'est aujourd'hui pas à la hauteur de ce qu'il devrait être. Ce résultat - médiocre - est d'abord à comparer aux mises en marché : les Français achètent 12,4 kg de TLC par an. Il est ensuite à rapprocher des quantités de TLC jetés avec les déchets résiduels gérés par les collectivités locales, c'est-à-dire dans le bac gris et les encombrants de déchèteries, voire sous forme de dépôts sauvages. **D'après le dernier MODECOM national réalisé par l'ADEME en 2017, les ordures ménagères résiduelles contenaient près de 676 000 tonnes de textiles (10 kg/hab/an) et les bennes de tout venant (encombrants non valorisables dans les déchèteries 111 000 tonnes, (1,6 kg/hab/an).** Si l'on applique un coût moyen de collecte et de traitement de 266 euros par tonne hors TGAP⁴, la gestion des déchets textiles coûte aux collectivités en France près de **209 millions d'euros par an**. Les 268 000 tonnes collectées séparément et soutenues par l'éco-organisme sont en deçà des objectifs du cahier des charges qui fixe une cible à

280 000 tonnes, un chiffre qui est censé augmenter pour atteindre près de 400 000 tonnes en 2028. Un objectif hors d'atteinte en l'état actuel des moyens mobilisés.

L'analyse de la performance de la filière est encore plus sévère au regard de la réalité du tri et le devenir des matières. Seulement 180 000 tonnes de TLC sont effectivement triées par les opérateurs de tri, à 85% dans des installations en France. La France souffre de capacités de tri très insuffisantes au regard des gisements à prendre en charge, y compris si l'on ne considère que les objectifs assignés à l'éco-organisme. Ce point renvoie à la question intrinsèque des responsabilités de l'éco-organisme et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, avec en corollaire leur capacité financière pour faire face aux investissements à mobiliser et se doter des installations en capacité de prendre en charge les TLC collectés séparément.



Collecte, traitement et valorisation des TLC - source : SYDREP

Enfin la quatrième problématique soulevée par cette filière est le devenir des matières triées. Les opérateurs du tri en France ont basé leur modèle sur l'exportation des vêtements sans grande valeur, vers des pays européens qui disposent de capacité de tri (Belgique, Allemagne) ou des pays en développement ou vers des pays où la main-d'œuvre est peu couteuse (Burkina Faso, Bénin, Émirats Arabes Unis...). 53 % des textiles usagés collectés en France sont exportés. Ils vont rejoindre des centres de surtri qui feront une nouvelle sélection pour alimenter des marchés de la deuxième main. Ces relations rendent le modèle particulièrement fragile et vulnérable à la conjoncture et à la capacité des intermédiaires d'écouler les pièces vers ces marchés étrangers, avec en outre une opacité ou

⁴ Source : référentiel des coûts 2022

tout du moins une traçabilité rendue plus difficile pour s'assurer du devenir des TLC transférés à l'étranger. La France dépend par conséquent du bon vouloir des acheteurs étrangers pour écouler ses fripes. Concernant les autres filières nationales de valorisation, elles sont restées pour le moins confidentielle. Alors que près de 60 % des vêtements sont constitués de fibres synthétiques⁵ (polyesters, polyamides, PET...), aucune industrie de recyclage chimique n'est opérationnelle en France pour les prendre en charge. Pour ce qui concerne le recyclage des TLC, outre la fabrication de chiffons (18 500 tonnes), les autres valorisations industrielles comme les matières isolantes et l'effilochage représentent près de 41000 tonnes⁶.

Une crise annoncée, et qui a donc lieu

Ces facteurs de sensibilité, à des degrés différents, alimentent une crise qui affecte aujourd'hui une partie du territoire national avec l'arrêt ou la désorganisation de la collecte des TLC. Comme pour d'autres secteurs d'activités ou modes de consommation, la crise sanitaire, suivie des crises successives, a accéléré des évolutions à l'échelle mondiale, avec des conséquences notables sur le secteur des TLC, en particulièrement sur les déchets générés par la surconsommation.

Si la fripe française souffre traditionnellement de la concurrence des fripes allemandes et belges de meilleure qualité, l'arrivée de TEMU et SHEIN sur les marchés africains et malgaches ferme les débouchés traditionnels des opérateurs français. Les Français ne sont en effet pas les seuls à succomber à l'ultra fast fashion. La filière souffre d'autant plus qu'elle améliore ses performances de collecte auprès des particuliers ! Les volumes collectés en Europe - et en particulier en France - ont augmenté (environ + 8 %

au premier semestre 2024), ce qui a contribué à augmenter les stocks, et saturer encore davantage des installations de tri incapables de faire face.

De ce fait, le prix de rachat des textiles usagés français a baissé. En 2024, il est passé de 42 à 24 €/tonnes en 6 mois, voire en deçà dans certains cas. Les autres secteurs susceptibles de reprendre ces textiles (recyclage et combustibles solides de récupération) n'ont pas eu les capacités ni d'absorber les surplus non exportés, ni de maintenir des prix attractifs.

Une réaction en chaîne s'est donc enclenchée sur toutes les activités de la filière. En l'absence de débouchés, les centres de tri, déjà pleins, sont arrivés à saturation de leurs capacités de stockage. Les collecteurs peinent à trouver des repreneurs pour leur collecte et se retrouvent contraints de les arrêter partiellement ou totalement. Cette situation impacte les collectivités qui mettent à disposition des espaces pour les bornes de collecte avec des dépôts sauvages, soit au pied de bornes débordantes, soit sur les sites où elles ont été retirées, et qui sont à prendre en charge. Faute de solutions de collecte sélective, les usagers jettent les TLC dans les bacs de tri, dans les bacs d'OMR ou les encombrants. Dans le premier cas, les textiles sont à l'origine de pannes sur les chaînes de tri, renchérissent les coûts de maintenance et font augmenter les refus. Pour les autres, les quantités de déchets résiduels à traiter augmentent, c'est à dire des coûts supplémentaires pour les collectivités, et les contribuables locaux.

Quelles solutions pour sortir de la crise ?

Cette crise inédite appelle donc plusieurs niveaux de réponses, et surtout un changement d'échelle des mesures envisagées

tant par l'État que par l'éco-organisme. Cela passe d'abord par des éco-contributions à la hauteur des enjeux et des vrais coûts supportés majoritairement par les collectivités locales. Un paradoxe pour des déchets soumis à la responsabilité élargie du producteur. Les éco-contributions doivent être fortement réévaluées avec un malus dissuasif pour les produits qui ne respecteraient pas les critères sociaux et environnementaux définis par le Parlement.

L'arrivée massive de vêtements importés doit également être freinée avec une réelle réduction des mises en marché organisée par la filière elle-même et des restrictions notamment sur les pratiques publicitaires. Pour la



⁵ Bilan IGPE : <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/13e829083bb3bb2de1ee4828057ed12a4cae223598.pdf>

⁶ Les indicateurs clé de performance de la filière TLC - Refashion

collecte, celle-ci doit être massifiée avec une diversification des moyens proposés à la population. Si les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont toute leur place dans une filière profondément rénovée, avec des soutiens à la hauteur de leurs charges, d'autres acteurs avec des capacités financières doivent pouvoir intervenir et proposer de nouveaux débouchés.

Sur le devenir des textiles, la situation actuelle doit sonner le glas d'un modèle basé sur le grand export et la dépendance vis-à-vis de pays tiers. La France et l'Europe doivent se doter d'installations en capacité de recycler les fibres textiles et

valoriser les matières secondaires. Et la solution n'est pas de créer des unités de transformation de combustibles solides de récupération à partir des TLC. Autant dans ce cas éviter des transports inutiles et demander aux usagers de jeter leurs textiles dans les bacs gris, tout en rémunérant les collectivités pour en assurer la valorisation énergétique...

Ces pistes devraient se traduire concrètement dans les travaux de refonte de la filière annoncée par la ministre en charge de la transition écologique, un cadre réglementaire renforcé au Parlement et un nouveau cahier des charges pour les TLC.

RESSOURCES EN LIGNE

Pour en savoir plus, rendez-vous sur amorce.asso.fr ou cliquez sur les ressources en ligne ci-dessous !

Rapport d'activité Refashion 2023 : <https://rapport-activite-2023.refashion.fr/static/kpi-s-ra23-4-vdef.pdf>

Bilan financier Refashion 2023 : <https://rapport-activite-2023.refashion.fr/bilan-financier>

Présentation du bilan de IGPE sur la filière textile en France :
https://www.info.gouv.fr/upload_media/content/0001/13/e829083bb3bb2de1ee4828057ed12a4cae223598.pdf

Article du 26 mars 2024 : Ultra Fast fashion : les députés durcissent le ton

Article du 16 octobre : la filière des déchets textiles sur la corde raide

Article du 09 avril 2025 : Textiles, linge de maison, chaussures : les collectivités refusent de jouer la variable d'ajustement !





LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'exemple des Vosges, un modèle à suivre ?

EVODIA est un syndicat départemental de traitement des déchets qui regroupe 9 collectivités à compétence collecte pour une population de près de 370 000 habitants. Engagé de longue date dans une stratégie de réduction des déchets, il se démarque par une structuration unique en France pour la gestion des textiles en fin de vie.

Jusqu'en 2013, les prestations de collecte-tri-reprise étaient confiées à un prestataire associatif national mais dont le fonctionnement ne nous donnait pas satisfaction. En effet, les performances de collecte restaient faibles avec 1,5 kg/hab/an contre 3 au niveau national.

Le MODECOM de l'époque estimait que 9 kg de TLC restaient dans les OMR. Ces mauvaises performances s'expliquaient par un maillage trop faible de borne, des consignes nationales de tri non respectées et une communication atone et difficile à mettre en place avec notre prestataire. Enfin, l'éloignement des bases logistiques et du centre de tri (400km) pénalisaient l'organisation et notre bilan environnemental.

Face à ce constat partagé avec nos adhérents, nous avons rompu les relations avec notre prestataire historique et décidé de structurer notre propre filière.

A partir de 2013, tandis que la collecte et le traitement des TLC étaient confiés à un nouveau prestataire, une association dotée de deux chargés de missions s'est créée pour réaliser l'étude de préfiguration d'une filière vosgienne. Elle révélait une carence de l'initiative privée sur le

territoire et que le modèle de société d'économie mixte (SEM) était la solution la plus adaptée pour déployer une filière départementale. Après un an et demi de travail, de recherche des partenaires et de déploiement opérationnel sur le département, la filière a permis de doubler les tonnages collectés dès la fin de l'année 2014 et d'atteindre le seuil de 1 500 tonnes de textile nécessaire à l'obtention des soutiens à l'investissement de l'éco organisme pour la création d'un centre de tri.

En mars 2015, la SAEM VOSGES TLC composée d'un collège public et privé est née, régie par une convention tripartite entre :

- EVODIA, actionnaire majoritaire, qui assure le déploiement stratégique et organisationnel de la filière sur le territoire de ses adhérents et de la communication ;
- Revalprest qui vide et entretient les bornes du territoire, achemine les TLC jusqu'au centre de tri et assure le reporting quantitatif et qualitatif de son activité ;
- VOSGES TLC qui exploite le centre de tri et assure la revente des flux triés, investit dans le parc de bornes et rémunère le prestataire de collecte.

Forte de ses 330 bornes déployées dans le département et de 7 friperies, la filière vosgienne collectait en 2024 près de 4,6 kg/hab de textiles, soit 8 % de plus qu'en 2023 et près d'un kilo par habitants de plus que la moyenne nationale.

Au total, le centre de tri permet de recycler près de 5 000 tonnes de textiles par an, dont la moitié est réemployée au grand export, 21 % est effiloché et 12 % réutilisé en chiffon d'essuyage. La « crème » ou les textiles rejoignant les filières de réemploi locales est de 5 %.

Comme tous les acteurs, la filière vosgienne est impactée par la crise qui a démarré en juin 2024. Cependant, EVODIA et ses partenaires continuent de densifier le réseau de bornes et de points de collecte auprès de nouveaux publics (mairies, entreprises), via de nouveaux contenants de collecte (porte sacs), là où d'autres acteurs réduisent la voilure. Nous travaillons également à rendre nos boutiques plus attractives par l'harmonisation de la décoration et la création d'une nouvelle identité « Il était une seconde fois » pour les rendre plus identifiables.

Du point de vue du traitement, VOSGES TLC renforce le suivi de la qualité des produits exportés et la collaboration avec les clients et intensifie sa stratégie de diversification pour limiter sa dépendance au grand export. Elle participe notamment au projet de recyclage des fibres textiles en isolant et expérimente le tri optique par couleur et composition des vêtements dans le cadre du « Challenge industriel » porté par Refashion.

CONTACT : ANNICK LAURENT, DIRECTRICE D'EVODIA

EN CHIFFRES

833 000 tonnes de textiles, linge de maison et chaussures sont mises en marché chaque année soit 3,25 milliards de pièces. Les mises en marché ont augmenté de 50 % en 10 ans..

60 % : c'est le taux de collecte des textiles, linge de maison et chaussures par rapport aux mises en marché envisagées à l'horizon 2028, **soit près de 500 000 tonnes**.

268 000 tonnes de TLC ont été collectées en 2023 (environ 4 kg/hab/an) en France pour un objectif fixé à 280 000 tonnes. **Seulement 187 000 tonnes** sont effectivement triées par les opérateurs de tri.

5 % des TCL triés sont des vêtements de qualité suffisante pour être remis en vente en France (la crème).

Les entreprises de ces secteurs d'activité ont engagé **2,17 milliards d'euros** de dépenses publicitaires en 2023 **(+81 % par rapport à 2013)**, dont la moitié de médias en ligne, pour inciter les Français à consommer davantage.



la question adhérent

Je constate que la collecte des textiles ne se fait plus sur mon territoire.

Quelles sont les solutions apportées par l'éco-organisme ? Quelle action puis-je engager ?

Refashion mise sur trois leviers qui ne répondent que partiellement aux problèmes rencontrés par la filière, à savoir :

- La reprise sans frais auprès des collecteurs (en contrat avec Refashion) qui ne trouvent pas d'exutoires. Cette action ne garantit pas de recettes pour les collecteurs ;
- La collecte opérationnelle de l'éco-organisme mais cette mesure ne soutient pas les systèmes de collecte en place et ne couvre pas l'intégralité du territoire national, y compris des secteurs où les collectes sont arrêtées ;
- Un soutien exceptionnel de 31 €/t en plus du soutien au tri de 126 €/t pour compenser la perte de recette sur 2024, en espérant que ce soutien complémentaire « ruisselle » vers les collecteurs.

Les collectivités peuvent rechercher de nouveaux partenaires lorsque leurs acteurs historiques sont défaillants, modifier temporairement leurs consignes de tri et inciter les usagers à différer leur geste de tri. D'autres mettent des espaces de stockage temporaires à disposition des collecteurs mais cela ne répond pas à leur besoin en trésorerie.

En tout état de cause, AMORCE enjoint les collectivités à émettre des titres de recettes auprès de l'éco-organisme Refashion pour toute dépense engagée sur les TLC.

LE MOT DE L'ÉLU



Guy Colin

Maire de Breles

Vice-président de Pays d'Iroise communauté

Vice-président de Sotraval

Président du SYMEED 29

Les collectivités finistériennes subissent de plein fouet la crise de la filière textiles depuis l'été dernier. Les opérateurs de tri ne parviennent plus à vendre la matière triée à un prix raisonnable sur le marché de la fripe et du recyclage. Cela se répercute sur le prix de rachat des textiles collectés et menace la survie économique des collecteurs.

Notre partenaire historique local est actuellement en procédure de redressement judiciaire. Ce partenaire cherche des solutions pour équilibrer son budget 2025 et à ce titre sollicite les collectivités finistériennes pour financer à hauteur de 40 €/t les tonnes collectées sur chaque collectivité finistérienne. Les collectivités finistériennes n'ont pas adopté une posture unique face à sa demande. Certaines ont accepté exceptionnellement cette demande pour l'année 2025 et d'autres l'ont refusé notamment pour des raisons de financement par la REP.

En effet, les mesures prises par l'éco-organisme de la filière (Refashion) restent très insuffisantes et les acteurs se tournent de plus en plus vers les collectivités pour obtenir une aide financière complémentaire. Cela ne constitue pas une solution pérenne et dispenserait l'éco-organisme d'assumer ses responsabilités.

Cette crise révèle avant tout les limites de notre système pour faire face à l'explosion de la vente des textiles (en particulier de mauvaise qualité). Les investissements sont nécessaires pour renforcer les capacités de tri et de recyclage sur notre territoire mais ils ne doivent pas masquer les efforts à fournir pour réduire les mises en marché de textiles. Les cadres législatifs - européen et national - doivent être renforcés et l'éco-organisme doit inciter les producteurs en pénalisant drastiquement les productions les moins vertueuses.

CONTACT : LE PÔLE DÉCHETS - AMORCE